FISCALITE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Panorama des impôts dans le spectacle vivant
14 heures

à distance

9,2 /10 (6 avis)

GESTION

Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle - Toute personne chargé/e de la gestion de la structure.

PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion d'une structure de spectacle vivant.

OBJECTIFS

- Le cadre légal et jurisprudentiel de la fiscalité française
- Les conditions de lucrativité d'une association : analyse, rescrit, assujetissement, sectorisation
- Maîtriser les impôts spécifiques aux associations culturelles
- Comprendre l'impact tant financier que pratique pour la pérennité de l'association culturelle

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 30/07/2025

La lucrativité des associations culturelles

- Définition de la lucrativité et la non lucrativité
- Les conditions d'assujettissement
- La règle des 4 P : Produit-Prix-Public-Publicité
- Les exonérations spécifiques : six manifestations annuelles - activités commerciales accessoires
- Les franchises

Les impôts du secteur culturel

- Tva : principes, taux, déductibilité, territorialité, régimes
- Taxe sur les spectacles : cession, coréalisation, coproduction
- Droits d'auteurs
- Prestations d'enseignement
- Taxe sur la billetterie...
- IS et crédits d'impôts : taux, modalités, calcul du résultat fiscal
- crédits d'impôts du spectacle : spectacle vivant, phonographique, cinéma, audiovisuel, jeux vidéo
- CET
- Taxe sur les salaires : assujettissement, franchise, décote
- Taxe d'apprentissage : modalités, taux

La fiscalité du mécénat

- éligibilité
- lucrativité
- avantages fiscaux
- rescrit fiscal

Cas pratiques– exercices
Tour de table des expériences et questions

Copyright CAGEC©